





Publication bimestrielle

SEPTEMBRE 2020 N°18

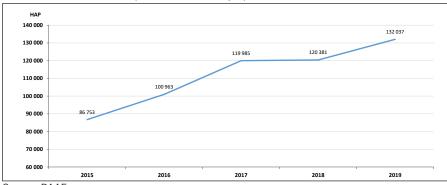
RHUM DE LA RÉUNION

## Un niveau record pour la production de rhum en 2019

En 2019, la production de rhum à La Réunion a poursuivi sa hausse ininterrompue depuis 2015 pour atteindre l'équivalent de 132 037 hectolitres d'alcool pur (graphique 3). Il s'agit en grande majorité de rhum traditionnel, obtenu à partir de la transformation de la mélasse de canne à sucre, et de rhum léger entrant dans la fabrication de nombreux spiritueux à base de rhum. La production de rhum agricole, obtenue par la distillation du jus de canne, représente l'équivalent de 717 hectolitres d'alcool pur.

C'est un niveau de production record qui a été permis par une forte demande à l'export, notamment vers l'Allemagne. La hausse de 20 % du contingent annuel d'exportation de rhum traditionnel des départements

Graphique 3 Production de rhum en 2019 (hectolitres d'alcool pur)



Source : DAAF

d'outre-mer, validée par la décision (UE) 2017/2152 du Conseil, qui permet aux DOM de bénéficier d'une fiscalité réduite pour compenser en partie le déficit de compétitivité des distilleries ultramarines sur le marché français face aux pays tiers (coûts de main d'œuvre, intrants, matières premières, etc.), a également permis de soutenir les exportations vers le marché métropolitain. Le marché local réunionnais, quant à lui, poursuit sa baisse régulière de la consommation de 1 à 2 % chaque année.

En 2020, après un démarrage difficile sur les premiers mois de l'année, les exportations sont reparties à la hausse depuis le mois de mai.



Formation initiale scolaire dans l'enseignement agricole : la rentrée des classes 2020 en chiffres (chiffres provisoires de l'enquête de sept. 2020 - source DAAF / SFD)



Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Saint-Paul : 219 élèves Lycée professionnel agricole et horticole de Saint-Joseph : 246 élèves

Lycée agricole privé Cluny de Sainte-Suzanne : 185 élèves

Maisons familiales rurales : 608 élèves

### **CANNE À SUCRE**

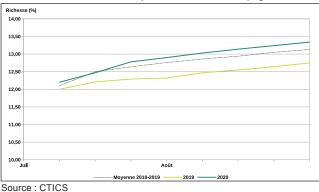
# Démarrage de la campagne sucrière 2020 : la richesse en sucre au rendez-vous

Deux mois après les premières livraisons de cannes aux usines de Bois-Rouge (Saint-André) et du Gol (Saint-Louis), un premier constat peut être fait : la richesse en sucre est au rendez-vous cette année (graphique 1). Avec 0,6 point de plus qu'en 2019 à la même date, la richesse avait atteint 13,34 % à la fin du mois d'août 2020.

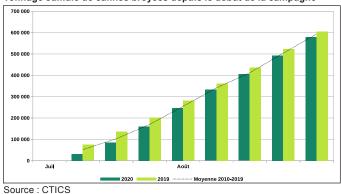
Côté tonnage, les usines de Bois-Rouge et du Gol avaient broyé respectivement 332 000 et 248 000 tonnes de cannes au 31 août 2020, soit un total de 580 000 tonnes (graphique 2). C'est un résultat légèrement inférieur à la moyenne de ces dix dernières années.



Graphique 1 Richesse en sucre cumulée depuis le début de la campagne



Graphique 2 Tonnage cumulé de cannes broyées depuis le début de la campagne



### **FONCIER AGRICOLE**

### Valeur vénale des terres en 2019

Dans son ensemble, le marché foncier de l'espace rural 2019 est stable en nombre, en surface et en valeur, au regard de l'exercice précédent. Dans ce contexte de relative stabilité, le segment des terres agricoles - objet de la présente analyse - est plus dynamique en 2019 avec une augmentation de 7 % des surfaces échangées.

Le prix moyen à l'hectare des terres et prés non bâtis en 2019 est en légère progression par rapport à 2018. Cette tendance varie de + 3 % à + 8 % selon la nature et la situation géographique des parcelles échangées. Les prix moyens cachent de très grandes disparités sur les montants pratiqués quel que soit le secteur concerné.

La Réunion <i>(montants en euros)</i>		2019	Minima 2019	Maxima 2019
Terres à canne	Littoral Ouest et Sud irrigué	15 000	12 000	18 500
	Hauts du Sud-Ouest	11 000	9 500	15 000
	Pentes du Tampon St-Joseph	12 500	10 000	15 000
	L'Est	12 000	10 000	15 000
	Le Nord	13 500	10 000	16 000
	Les Brûlés	9 000	8 000	11 000
Terres d'élevage	Hauts de l'Ouest	9 500	8 000	13 000
	Les Plaines	9 500	8 000	13 000
Autres terres	Hauts de l'Ouest	10 000	8 500	13 000
	Les Cirques	9 000	8 000	12 500

Pour le segment des terres à canne, le prix moyen se rapproche de 13 000 € l'hectare.

Le principal ajustement par rapport à l'exercice précédent (2018) est la revalorisation des prix mini et de la dominante entre 500 et 1000 euros par hectare pour l'ensemble des terres. En effet il est quasi impossible aujourd'hui de négocier du foncier agricole en dessous de 10 000 € par ha y compris dans les Cirques. Concernant les terres dédiées à l'élevage ou à d'autres vocations, leur valeur moyenne est en augmentation dans les Hauts de l'Ouest, les Plaines et les Cirques.



### SANTÉ ANIMALE

## La filière bovine se dote d'un plan global de maîtrise sanitaire

Face aux préoccupations autour de l'état sanitaire des troupeaux de bovins de La Réunion, les acteurs de la filière et la DAAF ont élaboré un Plan Global de Maîtrise Sanitaire en filière Bovine (PGMSB). Lancé officiellement par le Préfet de La Réunion le 30 Juin 2020, ce plan recense 53 actions articulées autour de 3 axes touchant la santé des bovins :

lutte contre les insectes piqueurs,
mise en œuvre de plans d'assainissement pour la rhinotracheite infectieuse bovine, la leucose bovine enzootique (LBE), la paratuberculose et la maladie des muqueuses,
réduction de la mortalité des bovins.

Il représente 69 millions d'euros dont 17,7 M€ de l'État, un peu plus de 7 M€ des collectivités et 15,5 M€ des filières elles-mêmes (coopératives et interprofession). Pour la leucose (LBE), l'ambition du Président de la République annoncée en octobre 2019 est l'éradication de la maladie sur 4 ans. Les ministères en charge de l'agriculture et des outre-mer ont validé un accompagnement financier exceptionnel à hauteur de 2,81 M€, le Conseil départemental à hauteur de 2 M€ et les filières à 4,60M€. spécifiquement sur l'éradication de la leucose

Amélioration des bonnes pratiques d'élevage dont la lutte contre les vecteurs de maladies

Le Groupement de Défense Sanitaire de La Réunion (GDS) s'est saisi des implications techniques dans la facette sanitaire du PGMSB, concernant le déploiement de la lutte intégrée contre les stomoxes (insectes piqueurs), l'adaptation des pratiques d'élevage à risque comme l'écornage des bovins adultes, et plus généralement les mesures de biosécurité en élevage bovin.

Les acteurs du monde de l'élevage et notamment les coopératives travaillent actuellement aux implications du plan dans les domaines de l'alimentation et de la reproduction des bovins.

Conception et mise en œuvre des plans d'assainissement des maladies impactantes du cheptel bovin

Le lancement du PGMSB apporte une dynamique en matière de surveillance des maladies de l'IBR, la BVD, la paratuberculose à l'échelle de l'élevage, notamment grâce à l'enveloppe du ministère de l'outremer adoptée pour supporter une partie des frais d'analyse. La connaissance de la situation sani-



taire de leur cheptel vise à encourager les éleveurs à s'engager dans un plan d'assainissement. Les évolutions sanitaires plébiscitées par l'ensemble des partenaires font partie de l'accompagnement de l'éleveur, et visent à permettre l'amélioration progressive de l'état sanitaire général du cheptel, avec l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Suite à la demande des membres du Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale, le plan de lutte contre l'IBR sera imposé dès 2021, comme le plan de la LBE l'est aujourd'hui.

#### Réduction de la mortalité

L'objectif global de la surveillance menée par le GDS est de mettre à disposition de tous les acteurs de la santé animale (DAAF, coopératives, éleveurs, vétérinaires, etc.) des informations sur la mortalité bovine susceptibles de les aider dans la prise de décisions, à la fois dans l'urgence en cas de crise, et dans l'élaboration des programmes et plans de lutte de santé à court, moyen, et long terme pour abaisser la mortalité dans les élevages.

Ce suivi intervient à une échelle collective (détecter rapidement une émergence ou réémergence de maladies en vue d'alerter précocement, etc.) et à une échelle individuelle (cibler les élevages nécessitant une aide ou un appui en vue d'apporter du conseil, etc.)

### Focus sur le plan Leucose Bovine Enzootique (LBE)

La DAAF, le GDS, et l'ensemble des acteurs du monde de l'élevage ont collaboré depuis 3 ans pour établir un plan zootechniquepour le territoire. La première étape a été la prophylaxie sur animaux de plus de 12 mois pour mener les travaux de construction du plan et mettre au point le dispositif réglementaire adapté pour arriver à l'assainissement des élevages en filières allaitante et laitière. Comme précisé dans le communiqué de presse du préfet du 13 juin 2020, les mesures d'assainissement s'imposeront progressivement à tous les éleveurs de bovins du territoire réunionnais, en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 3 juin 2020. En parallèle de ces travaux, la DAAF et ses partenaires ont construit un dispositif d'accompagnement financier, destiné aux éleveurs, pour favoriser l'élimination des animaux positifs et l'achat d'animaux de remplacement négatifs vis-à-vis de la leucose. Les conventions techniques et financières pour activer ces mesures ont été signées en préfecture le 30 juillet 2020.

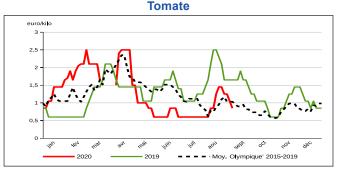
En une année, environ 400 élevages éligibles vont recevoir une appellation officielle au regard de leur statut vis-à-vis de la LBE.

### FRUITS ET LÉGUMES

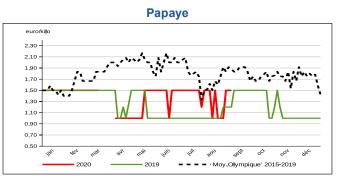
## Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

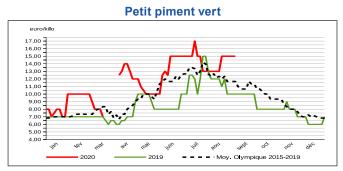
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)



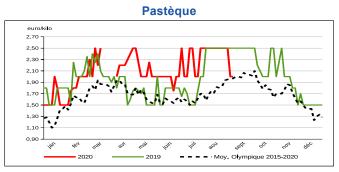
La tomate se négocie à un prix particulièrement bas en cette période de congés scolaires. Un rebond de la demande est constaté lors de la rentrée, mais cette tendance ne dure pas et les cours se replient rapidement.



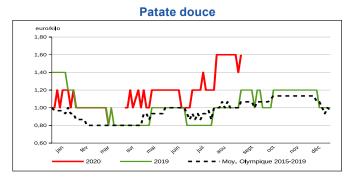
La papaye est bien présente toute l'année sur les marchés réunionnais mais il semble y avoir un désintérêt pour ce fruit de qualité hétérogène. La demande en berne fait décliner ses cotations.



En cette période hivernale et sèche, le cours du petit piment est à son plus haut niveau depuis ces cinq dernières années.



Depuis deux ans, l'offre en pastèque diminue. Le déficit pluviométrique et la présence de la mouche des fruits rendent de plus en plus difficile sa culture. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant de voir son prix augmenter.



La patate douce craint le manque d'eau et les températures trop basses. C'est ce qui explique l'apport bien restreint cette année et un prix élevé au stade production.



### www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service de l'Information Statistique et Economique Parc de la Providence 97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Pascal AUGIER Rédacteur en chef: F. LÉTOUBLON Rédacteurs: N. CAMBRONNE; C. DEMASSIEUX; C. LEPERLIER; F. LÉTOUBLON; L. THIBAUDEAU Composition : SISE - DAAF Dépot légal: À parution - ISBN: 2-11-090743-6

© Agreste 2020